

> Médecins spécialistes

Mesures de l'Institut de la pertinence des actes médicaux : modifications à votre entente

L'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) a adopté des mesures visant à rencontrer les exigences de l'entente entre le Secrétariat du Conseil du trésor et votre fédération. Ces mesures sont les suivantes.

1 Anesthésiologie

À la règle 12.1 de l'[onglet D – Anesthésiologie du Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte](#), la majoration de 29 % de la tarification applicable en vertu des dispositions de l'Accord-cadre pour les interventions réalisées de 7 h à 8 h précisées aux articles 12.1 i) et 12.1 ii) est abolie. Ce changement entre en vigueur rétroactivement au **1^{er} février 2021**.

Tous les services concernés seront réévalués automatiquement. Aucune action n'est requise de votre part.

2 Ressourcement (formation continue)

L'[Annexe 19 de la Brochure n° 1](#) est modifiée. Le nombre de demi-journées de formation continue permis par année d'application passe de 40 à 30 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Puisque l'année d'application est du 1^{er} mai au 30 avril, le nombre de demi-journées passera à 37 du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 pour les professionnels qui ont exercé sur une base régulière du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021. Le nombre de demi-journées passera ensuite à 30 à compter du 1^{er} mai 2022.

L'[Annexe 44 de la Brochure n° 1](#) est également modifiée. Le nombre de demi-journées de formation continue permis par année d'application passe de 14 à 8 à compter du 1^{er} janvier 2021. L'année d'application est du 1^{er} janvier au 31 décembre.


Nous désirons vous entendre

- Infolettres RAMQ
- Service téléphonique

Participez au sondage

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec
Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)